

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DE L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE**

**POUR LA DEMOUSTICATION**

\_\_\_\_\_

**Jeudi 02 avril 2020**

\_\_\_\_\_

**Compte Rendu des Délibérations**

Les membres du Conseil d'Administration de l'EID Méditerranée, légalement convoqués par suite d'une convocation en date du 19 mars 2020 se sont réunis au siège de l'EID Méditerranée, 165 avenue Paul-Rimbaud à Montpellier à 14h00, sous la présidence de Monsieur Christophe MORGO, Président. A titre exceptionnel, compte tenu de la situation sanitaire, il a été proposé que le conseil d'administration ait lieu au moyen d'une visioconférence;

<b>Nombre</b>			
<b>d'Administrateurs :</b>	En exercice	<b>13</b>	<b>Etaient Présents au siège:</b> Monsieur Christophe Morgo (CD 34) ; M. Christian Assaf (C.R.) ;
	Présents	<b>6</b>	<b>Etaient Présents par visioconférence:</b> Mme Martine Rolland (CD 66) ; Mme Geneviève Blanc (CD 30) ; M. Didier Codorniou (C.R.Occitanie) ; M. Nicolas Sainte-Cluque (CD 11) ;
	Pouvoir(s)	<b>3</b>	
	Absent(s)	<b>4</b>	<b>Ont donné pouvoir(s) :</b> M. Kléber Mesquida (CD 34) à Monsieur Christophe Morgo (CD 34) ; M. Francis Roux (CD 83) à Monsieur Christophe Morgo (CD 34) ; M. Léopold Rosso (CD 30) à Mme Geneviève Blanc (CD 30) ;
	Votants	<b>9</b>	
<b>Collectivités membres :</b>		<b>7</b>	<b>Non représentés :</b> Mme Séverine Mateille (CD 11) ; M. Lucien Limousin (CD 13) ; Mme Corinne Chabaud (CD 13) ; Mme Damienne Beffara (CD 66) ;
<b>Collectivités représentées :</b>		<b>6</b>	
			<b>Secrétaire de séance :</b> M. Christian Assaf (C.R.Occitanie) ;

• **Délibération N°2020-16 – Tenue de la séance par visioconférence**

Les mesures de confinement et de distanciation sociales mises en place par le gouvernement dans le cadre de la gestion de l'épidémie de covid-19 ont conduit l'établissement à proposer d'organiser la séance du conseil d'administration consacrée au vote du budget au moyen d'une visioconférence. La convocation transmise le 19 mars précisait cette disposition, autorisée à titre exceptionnel par la Préfecture de l'Hérault. L'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales vient de l'autoriser et de préciser, à travers son article 6 la nécessité de déterminer par délibération les modalités d'identification des participants et les modalités de scrutins.

***Les membres du Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, approuvent les modalités suivantes pour la tenue de la séance par visioconférence :***

- ***Le Président, présent physiquement au siège de l'EID, anime le déroulé de la séance, procède à l'appel des participants et signe une attestation détaillant les modalités de participations des administrateurs. Cette attestation mentionne les pouvoirs détenus.***
- ***Les votes s'effectuent à main levée***
- ***Les débats ne sont pas enregistrés et font l'objet d'un procès-verbal qui sera visé par le secrétaire de séance, diffusé aux participants et soumis à approbation lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.***

- **Délibération N°2020-17 – Délégations au Président durant l'état d'urgence sanitaire.**

Conformément à l'article 1er de l'ordonnance du 1er avril 2020, l'organe délibérant doit se prononcer sur des modifications éventuelles des délégations du Président définies dans la délibération du 1er juillet 2015. Il est proposé aux membres du conseil d'administration de ne pas modifier ces délégations.

*Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décident de ne pas recourir à la possibilité offerte par l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 de modifier les pouvoirs du Président en termes de délégations sur les emprunts et la ligne de trésorerie.*

- **Délibération N°2020-18 – Reprise anticipée des résultats 2019**

La reprise anticipée des résultats est prévue à l'article L3312-6, alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de cet article, l'EID peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget, le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation ».

L'instruction budgétaire et comptable M52 précise que cette reprise par anticipation des résultats doit être totale. Elle doit s'appuyer sur :

- une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable (annexe 1),
- en l'absence du compte de gestion, un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable (annexe 2),
- un état des restes à réaliser au 31/12/2019 (annexe 3),

Lors de l'approbation du compte de gestion et du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et affectés.

	Recettes de fonctionnement 2019 :	11 526 234,00 €
-	Dépenses de fonctionnement 2019 :	12 507 009,33 €
=	<b>Résultat de fonctionnement net 2019 :</b>	<b>583 264,30 €</b>
+	Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	623 111,03 €
=	<b>Résultat de fonctionnement cumulé :</b>	<b>1 206 375,33 €</b>
-	Restes à réaliser de fonctionnement (insecticides) :	225 600,00 €
=	<b>Résultat de fonctionnement à affecter :</b>	<b>980 775,33 €</b>
	Recettes d'investissement 2019 :	1 696 037,66 €
-	Dépenses d'investissement 2019 :	1 843 771,19 €
=	<b>Résultat d'investissement net 2019 :</b>	<b>-147 733,53 €</b>
+	Résultat d'investissement antérieur reporté :	990 287,55 €
=	<b>Résultat d'investissement cumulé :</b>	<b>842 554,02 €</b>
-	Restes à réaliser d'investissement :	508 325,27 €
=	<b>Résultat d'investissement à affecter :</b>	<b>334 228,75 €</b>

*Les membres du Conseil d'Administration constatent cette prévision de résultat 2019 et statuent sur son affectation dans le budget primitif 2020 de la façon suivante :*

*- Inscription par anticipation du résultat prévisionnel de Fonctionnement à hauteur de 1 206 375,33 € à la section fonctionnement du BP 2020 dont 225 600 € de restes à réaliser.*

*- Inscription par anticipation du résultat prévisionnel d'Investissement à hauteur de 842 554,02 € à la section d'investissement du BP 2020 dont 508 325,27 € de restes à réaliser.*

- **Délibération N°2020-19 – Budget primitif de l'exercice 2020**

Le budget Primitif pour l'exercice 2020 est établi sur la base du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 04 mars 2020. Il ne prend pas en compte les conséquences de l'épidémie de Covid-19. Celles-ci feront d'une analyse qui pourra, si nécessaire, justifier une éventuelle décision modificative.

► **Présentation du budget primitif 2020**

La présentation du BP 2020 reprend les montants examinés lors du Débat d'Orientation Budgétaire à l'exception du scénario de la diminution de 150 000 € de la participation de la Région Occitanie compensée par l'inscription d'une subvention exceptionnelle de 150 000 € provenant de cette même Collectivité. En effet, cette décision unilatérale a été rejetée par les membres présents et représentés lors du DOB et a fait l'objet de courriers dans le même sens des Présidents des Départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault. L'application des statuts conduirait en effet à une baisse de 500 000 € des participations de l'ensemble des collectivités occitanes, non supportable par l'EID. Une telle réduction l'est d'autant moins que l'établissement est exposé en 2020 à un risque de diminution sensible de ses recettes LAV.

Ainsi, le budget prévu pour 2020 n'intègre pas de diminution des participations statutaires des membres et s'élève à **15 035 408.86 €** se répartissant entre les sections, comme suit :

Fonctionnement	<b>12 732 609,33 €</b>
Investissement	<b>2 302 799,53 €</b>

► **Les grands postes de dépenses et de recettes** (arrondi à l'euro)

DEPENSES			RECETTES		
Postes de dépenses	Montant	%	Postes de recettes	Montant	%
Personnel (chapitre 012)	7 050 300 €	55%	Participations des collectivités membres	9 749 004 €	77%
Insecticides et traitements aériens (chapitre 011)	2 445 600 €	19%	Recettes des activités connexes - Etudes	1 550 000 €	12%
Autres charges à caractère général (chapitre 011)	1 968 209 €	15%	Recettes des activités connexes - Travaux	15 000 €	~0%
Dotations aux amortissements	1 200 000 €	10%	Recettes diverses (013, 75)	212 230 €	2%
Autres dépenses (chapitres 65, 66 et 67)	68 500 €	~0%	Reprise anticipée du résultat 2019	1 206 375 €	8%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>12 732 609 €</b>	<b>85 %</b>	<b>Total fonctionnement</b>	<b>12 732 609 €</b>	<b>85 %</b>
Immobilisations	1 166 822 €	51%	FCTVA	220 000 €	10%
Immobilisations en cours	1 067 147 €	46%	Recettes d'amortissement	1 200 000 €	52%
Remboursement capital d'emprunt	56 600 €	2%	Produits de vente d'immobilisation	40 000 €	~2 %
Reprise subvention d'investissement	12 230 €	~1%	Report résultat de l'année n-1	843 000 €	37%
<b>Total investissement</b>	<b>2 302 799 €</b>	<b>15 %</b>	<b>Total investissement</b>	<b>2 302 799 €</b>	<b>15 %</b>
<b>Total général</b>	<b>15 035 409 €</b>		<b>Total général</b>	<b>15 035 409 €</b>	

## A - Fonctionnement : analyse des recettes

### 1 – Participations des collectivités membres

L'ensemble des participations est donc maintenu au niveau de celles de 2019 y compris celle du Département du Var dont le montant correspond au montant ajusté au BS 2019 conformément à l'accord confirmé par le Président du Conseil Départemental en décembre 2018.

Collectivités	BP 2019	BP 2020	évolution
Conseil Départemental de l'Hérault	2 744 000 €	2 744 000 €	0%
Conseil Régional Occitanie	2 353 575 €	2 353 575 €	0%
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	1 313 428 €	1 313 428 €	0%
Conseil Départemental du Gard	1 231 443 €	1 231 443 €	0%
Conseil Départemental de l'Aude	1 012 017 €	1 012 017 €	0%
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	859 341 €	859 341 €	0%
Conseil Départemental du Var	205 200 €	235 200 €	15%
<b>Total</b>	<b>9 719 004 €</b>	<b>9 749 004 €</b>	<b>0.3 %</b>

### 2 – Recettes des activités connexes – Etudes et travaux

Détail des recettes des activités connexes	BP 2019	BP 2020	Evolution
Expérimentation Camargue	650 000 €	650 000 €	0%
Activités connexes LAV	1 301 802 €	500 000 €	- 62%
Convention avec la Direction Générale de la Santé <sup>(2)</sup>	360 000 €	70 000 €	- 81%
Activités connexes RSI	50 000 €	90 000 €	+ 80%
Expertises littorales	409 158 €	240 000 €	- 41%
Activités connexes autres (Labo, centre de formation,...)	30 000 €	15 000 €	- 50%
<b>Total</b>	<b>2 800 960 €</b>	<b>1 565 000 €</b>	<b>- 44%</b>

Ces hypothèses de recettes connexes sont conformes aux orientations présentées au DOB. En 2020, la reprise anticipée de la prévision de résultat 2019 de 1 206 609 € permet de compenser quasiment cette baisse de 1 235 960 € (-44%) des prévisions de recettes connexes 2020.

## B - Fonctionnement : analyse des dépenses

### 1 – Les dépenses de personnel en légère baisse

Les prévisions de dépenses de personnel ont été légèrement diminuées pour tenir compte de la réduction du besoin en travailleurs saisonniers liée à la diminution de l'activité LAV.

Natures	Type de dépenses	BP 2019	BP 2020	Evolution
62...	Autres services extérieurs	25 000 €	26 000 €	4%
63...	Impôts, taxes et versements assimilés	121 550 €	114 500 €	- 6%%
64...	Charges de personnel	6 959 950 €	6 909 800 €	- 1%
	<b>Total</b>	<b>7 106 500 €</b>	<b>7 050 300 €</b>	<b>- 1%</b>

### 2 – Les charges d'insecticides et de traitements aériens

BP 2019	BP 2020	Evolution
2 223 881 €	2 220 000 €	- 0.17%

Ces charges sont sensiblement égales à la prévision 2019 établie sur la base de la moyenne des surfaces traitées ces 5 dernières années (~32 000 ha).

### 3 – Autres charges à caractère général (arrondi à l'euro)

Natures	Type de dépenses	BP 2019	BP 2020	Evolution
60...	Achat et variation de stock	543 900 €	504 433 €	- 7%
61...	Services extérieurs	1 150 600 €	1 034 560 €	- 10%
62...	Autres services extérieurs	599 355 €	389 416 €	- 35%
63...	Impôts, taxes et versements assimilés	35 264 €	39 800 €	+ 13%
<b>Total</b>		<b>2 329 119 €</b>	<b>1 968 209 €</b>	<b>-15%</b>

Les autres charges à caractère général ont été revues à la baisse principalement du fait de la suppression du besoin de partenariats (autres opérateurs publics de démonticage) habituellement exprimé pour réaliser certaines prestations relatives à la convention annuelle avec la DGS et de la diminution des frais de déplacement liés à la LAV. Pour équilibrer le budget, il est également retenu le principe de ne pas reconduire le plan Média (80 k€) mis en œuvre depuis 2 exercices à travers 2 campagnes de communication (juin et septembre).

### 4 – Amortissements

BP 2019	BP 2020	Evolution
1 000 000 €	1 200 000 €	+20%

Ce montant tient compte des dotations aux amortissements induites par les immobilisations acquises ou réalisées les années précédentes mais également des régularisations liées à la mise en concordance de l'inventaire comptables tenu par l'EID et celui tenu par la Paierie départementale.

### 5 – Autres chapitres

Natures	Type de dépenses	BP 2019	BP 2020	Evolution
65...	Autres charges d'activité	52 000 €	50 000 €	- 4%
66...	Charges financières	13 500 €	13 500 €	0%
67...	Charges exceptionnelles	5 000 €	5 000 €	0%
<b>Total</b>		<b>70 500 €</b>	<b>68 500 €</b>	<b>- 3 %</b>

### C - Investissement : analyse des recettes

Types de recettes	BS 2019	BP 2020	évolution
Dotations aux amortissements	1 180 000 €	1 200 000 €	2%
FCTVA	232 484 €	220 246 €	- 5%
Produits des ventes d'immobilisations	40 000 €	40 000 €	0%
Report résultat de l'année n-1	990 287 €	842 554 €	- 15%
Report de FCTVA 2018	118 000 €		
<b>Total</b>	<b>2 560 771 €</b>	<b>2 302 800 €</b>	<b>- 10%</b>

Les investissements sont financés sans avoir recours à l'emprunt.